



*Date de dépôt : 16 août 2022*

## **Rapport**

**de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier la proposition de résolution de Christo Ivanov, Virna Conti, Gilbert Catelain, André Pfeffer, Marc Falquet, Patrick Lussi, Thomas Bläsi, Stéphane Florey : Pour le climat, réduisons nos émissions de CO<sub>2</sub> avec des actes concrets ! Utilisons nos ressources en énergies renouvelables (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)**

*Rapport de Virna Conti (page 4)*

## **Proposition de résolution (988-A)**

**Pour le climat, réduisons nos émissions de CO<sub>2</sub> avec des actes concrets ! Utilisons nos ressources en énergies renouvelables**  
*(Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)*

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;  
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;  
vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- les pénuries d'énergie attendues à l'avenir ;
- les diverses manifestations pour le climat en Suisse et dans le monde ;
- l'objectif de freiner l'exploitation des énergies fossiles émettrices de CO<sub>2</sub> ;
- la nécessité de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et des paysages ;
- le constat d'un déploiement trop lent des énergies renouvelables dans notre pays ;
- qu'avec l'abandon de la rétribution à prix coûtant (RPC) fédérale, les diverses subventions aux propriétaires privés favorisent l'autoconsommation et non la production d'électricité pour l'ensemble de la population ;
- que l'énergie solaire n'est par exemple qu'à l'origine de 2,25% de la production d'électricité en Suisse ;
- qu'en matière énergétique également, il convient de favoriser les solutions constructives, novatrices et incitatives, plutôt que les mesures obligatoires et punitives ;
- que l'énergie solaire peine à avancer du fait du prix de l'électricité et du prix de rachat de l'énergie renouvelable ;
- la nécessité que les propriétaires d'installations puissent rentrer dans leurs frais ;

- l'atout d'une production locale d'énergie verte, face aux importations d'énergies carbonées de l'étranger ;
- que la mesure incitative pourrait être basée sur l'ancien système de la rétribution à prix coûtant (RPC) ;
- que cette rétribution s'ajouterait aux aides à l'investissement appelées rétribution unique (RU),

demande à l'Assemblée fédérale

- de lancer une offensive de formation fédérale pour créer les compétences utiles à la filière solaire afin de répondre à l'urgence climatique et à former les 20 000 professionnelles et professionnels, en Suisse, indispensables à cette évolution ;
- de soutenir massivement, par le biais d'aides fédérales, la rénovation des toits et la pose d'installation photovoltaïque ;
- de proposer des mesures ciblées d'incitations fiscales, notamment sur les revenus tirés de l'énergie solaire injectée dans le réseau ;
- de déployer ces mesures de formation, d'aides financières et d'incitations fiscales en partenariat avec les autorités cantonales.

## Rapport de Virna Conti

La commission de l'énergie et des services industriels a abordé et traité la proposition de résolution R 988 « **Pour le climat, réduisons nos émissions de CO<sub>2</sub> avec des actes concrets ! Utilisons nos ressources en énergies renouvelables** (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale) lors de ses séances des 1<sup>er</sup> avril et 10 juin 2022.

La présidence a été assumée par M. Pierre Eckert.

Les personnes suivantes ont été auditionnées lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

- M. Christo Ivanov, député et auteur de la résolution ;
- M. Christian Brunier, directeur général des SIG ;
- M. Vincent Collignon, directeur exécutif clients des SIG.

### Audition de M. Christo Ivanov, premier auteur de la résolution

L'étude de cette résolution en commission a permis de faire le point sur le besoin réel autour de l'énergie au vu des pénuries d'énergie attendues à l'avenir. M. Christo Ivanov explique que cette résolution soulevait notamment la problématique de l'abandon à prix coûtant (RPC) fédéral, qui permet désormais diverses subventions aux propriétaires privés, notamment ceux qui favorisent l'autoconsommation, mais laisse de côté la production d'électricité pour l'ensemble de la population.

Il rajoute qu'actuellement l'énergie solaire est à l'origine de 2,25% de la production d'électricité en Suisse. L'augmenter permettrait de réduire notre dépendance face à l'importation. Les surfaces disponibles sur lesquelles des panneaux solaires pourraient être installés représenteraient pas loin de 200 TWh par année et constitueraient alors une part significative de nos besoins de chauffage et satisferaient à l'entier de nos besoins annuels en eau chaude.

Avec l'abandon de la rétribution à prix coûtant, il est indéniable que les diverses subventions favorisent non pas la production d'électricité mais bien l'autoconsommation puisqu'actuellement le coût de rachat est trop bas et ne permet pas à certaines installations de voir le jour.

## Audition de M. Christian Brunier et M. Vincent Collignon

A ces propos, M. Brunier, directeur général des SIG, a confirmé qu'à Genève le prix d'achat n'est pas suffisamment incitatif. Il a été séduit par la résolution.

La direction clients de SIG a rajouté, dans un e-mail, qu'il serait aussi nécessaire de lancer une offensive de formation cantonale pour répondre aux compétences utiles à la filière solaire, avec notamment la création de 20 000 professionnels, d'étudier des incitations fiscales sur les revenus de rétribution de l'injection solaire qui sont actuellement soumis à l'impôt sur le revenu ou encore d'étudier aussi les incitations fiscales pour éviter que le solaire photovoltaïque soit pris en compte dans la valeur du bâtiment, ayant pour conséquence d'augmenter cette dernière.

Ces propositions ont fait office d'amendements présentés par le député S en y apportant un dernier point, celui du partenariat avec les autorités cantonales.

## Votes

La présidente met aux voix l'amendement du député S :

*« demande à l'Assemblée fédérale*

- de lancer une offensive de formation fédérale pour créer les compétences utiles à la filière solaire afin de répondre à l'urgence climatique et à former les 20 000 professionnelles et professionnels, en Suisse, indispensables à cette évolution ;*
- de soutenir massivement, par le biais d'aides fédérales, la rénovation des toits et la pose d'installation photovoltaïque ;*
- de proposer des mesures ciblées d'incitations fiscales, notamment sur les revenus tirés de l'énergie solaire injectée dans le réseau ;*
- de déployer ces mesures de formation, d'aides financières et d'incitations fiscales en partenariat avec les autorités cantonales. »*

Oui : 14 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 2 S, 1 EAG)

Non : –

Abstentions : –

**L'amendement S est accepté à l'unanimité.**

La présidente met aux voix la R 988 ainsi amendée :

Oui : 14 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 2 S, 1 EAG)

Non : –

Abstentions : –

***La R 988 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.***

## **Conclusion**

Les amendements ont été acceptés ainsi que la résolution à l'unanimité lors de la séance du 10 juin 2022. Au nom de la commission, l'unanimité vous demande d'accepter le texte.